

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

Berger Levrault

ID : 062-256203100-20260202-599-DE

Délibération du Comité Syndical n°599

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 20/01/2026

Date d'affichage : 02/02/2026

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Daniel BOUQUILLON, Damien BRICOUT, Charline CAILLIEREZ, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGUIN, Charline DUMOULIN, Cédric DUPOND, Claude FERET, Claude LECORNET, Jean-Claude LEVIS, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Bernard MILLEVILLE, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Jean-Pierre PUCHOIS, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Murielle ROUSSELLE, Sylvain ROY, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Daniel TABARY.

Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN, Sébastien BERTOUT, Alain CAYET donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Charline DUMOULIN, Ingrid DREMAUX donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Nathalie GHEERBRANT, Pierre GUILLEMANT, Jean-Paul LEBLANC donne pouvoir à Michel MATHISSART, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Claude FERET, Didier MICHEL, Arnold NORMAND, Eric POULAIN donne pouvoir à Michel SEROUX, Jean-Luc TILLARD, Bernard TOURNANT donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU, Alain VAN GHELDER.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 26
- Votants : 32
- Pouvoirs : 6

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Michel MATHISSART

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES CUA/SMAV 2026

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n° 413 du 13 décembre 2017 instaurant le principe de prestations sociales à destination des agents du Scota,

Lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, vous avez acté la création, en vertu de la loi du 19 février 2007 relative aux prestations d'action sociale, l'instauration du principe de prestations sociales à destination des agents du Scota ainsi que le souhait de rejoindre l'association « Comité des Oeuvres

Sociales (COS) CUA/SMAV », association participant par ses actions culturel de la vie des agents de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation et du SCoT de l'Arrageois via le versement d'une subvention annuelle.

L'assiette de la cotisation est la masse salariale du Scota de l'année n-2 soit 2024, sur la base de 1,1 % de la masse salariale, réajusté à 0.87 % en 2026 par la CUA et le SMAV (hors agents mis à disposition) de n-2, notre cotisation est amenée à baisser de de 1260 € à 825 € (une chargée de mission urbanisme ayant quitté le Scota en avril 2024 remplacée en juillet 2024).

Vu l'avis du bureau syndical en date du 14 janvier 2026,

Le Comité Syndical attribue pour l'année 2026 une subvention de 825 € à l'association précitée et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au budget de l'exercice 2026.



Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota

Françoise ROSSIGNOL